

Liberté Égalité Fraternité

Article Annexe I

10 Dernière mise à jour des données de ce texte : 08 février 2019

Version en vigueur depuis le 01 septembre 2014

Annexe I

Modifié par Arrêté du 27 novembre 2013 - art. 2 Modifié par Arrêté du 4 avril 2013 - art. 2

Horaire hebdomadaire des filières mathématique et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur, physique et technologie

Première année : classes de " mathématique, physique et sciences de l'ingénieur ", " physique, chimie et sciences de l'ingénieur ", " physique, chimie et sciences de l'ingénieur "

DISCIPLINES		CLASSES													
	Mathématique, physique et sciences de l'ingénieur			Phys	ique, cl		Physique, technologie et sciences de l'ingénieur								
					Enseignements communs										
Première période	Cours	TD	TP			Cours	TD	TP				Cours	TD	TP	
Mathématiques	10	2				7	3					6	3		
Physique	4	1	1			5	1	2				4	1	1	
Chimie	1		1			2	0,5	1,5				1		1	
Sciences industrielles	1	1				1	1	2				2	4	2,5 (d)	
Informatique	1		1			1		1				1		1	

Français- philosophie	2						2						2		
Langue vivante étrangère I	2						2						2		
Éducation physique et sportive	2						2						2		
TOTAL	23	4	3				22	5,5	6,5				20	8	5,5 (d)
Langue vivante étrangère II (facultative)	2						2						2		
2e période				Option physique et chimie			Enseig con	neme		phys scier	otion ique ices c énieu	et le			
	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
Mathématiques	10	2					7	3					6 (e)	3	
Physique	4	1	1				5	1	2				4	1	1
Chimie	1		1	2	0,5	1,5				1		1	1		1
Sciences industrielles	1 (b)	1 (b)	(a)(b)							1	1	2	2	4	2,5 (d)
Informatique (c)	1		1				1		1				1		1
Français- philosophie	2						2						2		
Langue vivante étrangère	2						2						2		
Travaux d'initiative personnelle encadrés		2						1	1					2	

Éducation physique et sportive	2						2						2		
TOTAL	23	6	3 (f)	2	0,5	1,5	19	5	4	2	1	3	20 (e)	10	5,5 (d)
Langue vivante étrangère II (facultative)	2						2						2		

- (a) Deux heures de travaux pratiques pour les étudiants de la classe de Mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur suivant l'option Science de l'ingénieur (module optionnel).
- (b) Non applicable aux étudiants de la classe de Mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur suivant l'option Informatique.
- (c) Plus une heure de cours et une heure de travaux dirigés pour les étudiants de la classe Mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur suivant l'option Informatique.
- (d) Plus deux heures de travaux pratiques en première et deuxième périodes pour les étudiants issus du baccalauréat général (série scientifique) n'ayant pas choisi en enseignement obligatoire les sciences de l'ingénieur.
- (e) Plus une heure de cours pour les étudiants de la classe de Physique, technologie et sciences de l'ingénieur suivant l'option Sciences de l'ingénieur (module optionnel).
- (f) Plus deux heures pour les étudiants de la classe de Mathématique, physique et sciences de l'ingénieur suivant l'option Sciences de l'ingénieur (module optionnel).

Deuxième année : classes de " mathématique et physique ", " physique et chimie ", " physique et sciences de l'ingénieur ", " physique et technologie ", affectées ou non d'une étoile (*)

DISCIPLINES	CLASSES													
	Mathématique et physique			Physique et chimie			Physique l'in	Physique et technologie						
	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP		
Mathématiques	10	2		6	3		7	3		6	3			
Physique	5	1	1	6	1	2	5,5	1	1	3	2	1		
Chimie	1		1	3	0,5	2	1	0,5	1	1		1		

Sciences industrielles	1 (a)	1 (a)					1	1	2	2	4	2,5
Informatique (c)	1 (b)	1 (b)		1	1		1	1		1	1	
Français-philosophie	2			2			2			2		
Langue vivante étrangère I	2			2			2			2		
Travail d'initiative personnelle encadrée		2			1	1		1	1		1	1
Éducation physique et sportive	2			2			2			2		
TOTAL	24 (d)	7 (d)	2	22(d)	6,5(d)	5	21,5 (d)	7,5(d)	5	19(d)	11(d)	5,5
Langue vivante étrangère II (facultative)	2			2			2			2		

(a) Non applicable aux étudiants de la classe de Mathématiques et physique suivant l'option Informatique.

(b) Plus une heure de cours et une heure de travaux dirigés sur l'ensemble de l'année pour les étudiants de la classe de Mathématiques et physique suivant l'option Informatique.

(c) Horaire limité à la première période de la seconde année

(d) Horaire diminué d'une heure en deuxième période